

Isabelle FOREAU

36 A rue Scheiterberg

67290 ROSTEIG

09 67 27 89 43 - 06 22 48 01 26

SIRET : 523 928 141 00036

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION à la FORMATION à l'animation d'ateliers d'écriture créative

Saison 2025

1. Le public

- La formation ***Initiation à la création et à la conduite d'ateliers d'écriture créative*** s'adresse à des particuliers ou des professionnels.
- Cette formation ne donne pas lieu à une qualification mais à une compétence.
- Elle n'est pas prise en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF). Elle n'est pas certifiée QUALIOPI.
- Cette formation donne les compétences de base pour se lancer dans ses premières pratiques d'animation, mais elle n'est en rien un engagement à trouver du travail.
- Un certificat est établi en fin de stage.

2. L'inscription

- L'inscription du stagiaire est effective à réception du bulletin d'inscription et de son acompte dont le montant est précisé sur le bulletin d'inscription (en règle générale de 30 %, du montant total de la formation).
- Aucune inscription ne sera validée ni confirmée sans le versement de l'acompte.
- A réception du formulaire d'inscription et du règlement de l'acompte, l'inscription est alors considérée comme ferme par *L'Être en Lettres* et vaut contrat entre les parties.
- Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Le nombre de participants étant limité à 10 afin de garantir la qualité de la formation.
- L'acompte est encaissé à la date de clôture des inscriptions soit **samedi 25 février 2025.**
- Une facture définitive reprenant le montant total de la formation est émise et adressée aux participants 10 jours calendaires avant le démarrage de la formation.
- Le délai de paiement indiqué sur la facture est impératif et court à réception de celle-ci.
- La participation à la formation est conditionnée au paiement intégral du montant de la formation.

- Le paiement du solde peut être fractionné sur demande.
- Faute de paiement des frais de formation dans le délai imparti, l'Être en Lettres se réserve le droit d'annuler l'inscription du candidat et de réclamer les frais liés à un désistement conformément aux présentes modalités d'inscription.

3. L'acompte ainsi que le solde se règlent

- par chèque à l'ordre de L'Être en Lettres - Isabelle FOREAU, 36, A rue Scheiterberg - 67290 ROSTEIG
- par virement : IBAN FR76 3000 4004 8600 0005 1780 288 - BIC BNPAFRPPXXX - titulaire du compte Isabelle FOREAU

4. Annulation de la formation de la part de l'organisateur

- Si le nombre de participants est insuffisant, c'est à dire inférieur à 5, la formation peut être annulée, à la date de clôture des inscriptions et en tout état de cause avant la première journée. En ce cas, le chèque d'acompte est retourné.
- En cas d'incapacité du formateur (raisons médicales ou incapacité de force majeure), celui-ci s'engage à se faire remplacer par une personne de compétences équivalentes.
- Si ce remplacement s'avère impossible, la formation sera annulée. En ce cas les stagiaires seront remboursés des journées de formation non dispensées.

5. Annulation de la part du stagiaire

- L'inscription du stagiaire est effective à réception du bulletin d'inscription (mail ou courrier postal), accompagné de son acompte.
- Elle est suivie par une confirmation par mail ou courrier postal.
- A compter de la date de réception du bulletin d'inscription, le délai de rétractation est de 10 jours calendaires.
- Un désistement peut exceptionnellement être pris en considération, s'il est motivé et annoncé par écrit plus de 21 jours calendaires au moins avant le début de la formation, la date de réception faisant foi. Néanmoins, dans cette hypothèse, l'acompte versé à l'inscription reste acquis et aucun remboursement n'est effectué.
- En cas de désistement entre le 10ème jour calendaire et le 20ème jour calendaire inclus, précédant le début de la formation, 50 % du montant de la formation est dû et aucun remboursement n'est effectué.
- En cas de désistement dans les 9 jours calendaires qui précèdent le début de la formation, le montant de la formation est entièrement dû et aucun remboursement n'est effectué.
- Seul des motifs de force majeure (maladie, accident) avant le début de la formation peuvent donner lieu au remboursement de l'acompte. Dans ce cas il sera demandé au stagiaire de produire un certificat médical confirmant

son incapacité de se déplacer.

- Tout désistement doit être fait par écrit.

6. Engagement du stagiaire

- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement pour convenance personnelle.
- Le/la stagiaire s'engage à être présent lors des 4 journées de formation. Il n'est pas prévu de fournir un dossier de synthèse en cas d'absence, la participation physique et active étant un gage de la qualité de la démarche. Seuls les documents de travail lui seront partagés. Il/elle s'engage à se tenir informé du déroulement de la formation en son absence.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. Pratique

- Le nombre de participants est limité à 10 pour favoriser le partage des productions écrites, la qualité des échanges et l'accompagnement individuel dans les premières mises en pratique.
- La formation se déroule à la résidence **Alter&Toit, 25 rue de la Redoute- 67500 Haguenau (les 8 mars et 29 mars, 26 avril et 21 juin 2025)**
- Le calendrier peut faire l'objet de modifications avec l'accord de tout le groupe.
- Un entretien en amont de la formation a lieu avec la formatrice.

□

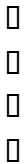
□

2. Déontologie

La formation **Initiation à l'Animation d'Ateliers d'Écriture** tout comme les animations de **L'être en lettres** respecte un certain nombre de valeurs fondatrices :

- *l'écriture est une pratique à la portée de tous*
- *l'écriture permet d'exprimer sa propre expérience et de la partager, elle est un véritable outil de lien social*
- *c'est en écrivant qu'on apprend à écrire*
- *l'animation d'ateliers d'écriture s'enrichit d'échanges et d'analyses de pratiques, de réflexion partagée et de travail en réseau.*

Les stagiaires, sans être **labellisés L'être en lettres**, s'engagent à respecter cette déontologie lors de la formation et dans le cadre de leurs futures pratiques.



□ **IMPORTANT :**

- **La formation *Initiation à l'animation d'ateliers d'écriture de création* nécessite en amont et / ou en parallèle une pratique personnelle de l'écriture en atelier.** Avant de s'inscrire, cet élément est à prendre en compte.
- La bienveillance est de règle dans l'écoute et la participation de chacun.
- Chaque participant s'engage à respecter les règles de confidentialité concernant ce qui se partage au sein de la formation (textes, échanges...)
- L'implication de chacun est vivement souhaitée, tant au cours des journées de formation qu'entre ces dernières.

DIVERS

- Toute reproduction et/ou transmission des supports de cours, totale ou partielle est interdite sans autorisation préalable de *l'Être en Lettres* et de l'auteur du support.
- Tout matériel prêté ou mis à disposition par *l'Être en Lettres* durant la formation est la propriété de *l'Être en Lettres*. Les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements mis à leur disposition.
- *L'Être en Lettres* n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participants dans les locaux.
- *L'Être en Lettres* ne couvre pas les participants en cas d'accident.
- Tous litiges, différends ou prétentions nés des présentes conditions générales sont soumis au droit Français. Les parties soumettent leurs litiges, différends ou prétentions prioritairement à la médiation.
- A défaut d'un accord amiable, les parties saisissent les tribunaux compétents. Le tribunal compétent pour *l'Être en Lettres* est celui de Saverne.

Fait à...

Le...

Signature